



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

# Compte-rendu de réunion

**Objet de la réunion : COPIL de validation du plan d'action du  
PPA3 Lyon**

12/072021

**Service / pôle :** DREAL UDR / CSSDAS

**Liste des participants à la réunion : voir annexe au CR (70 participants)**

## **1) Mot d'introduction**

Par M. Benoît Rochas, sous préfet en charge du Rhône sud et Mme Hélène Arambourou Conseillère à la Transition écologique, Cabinet du Président de la Métropole de Lyon

Mme Cécile Dindar Préfète SG à la préfecture et M. Pierre Athanaze, vice-président de la Métropole de Lyon en charge de l'environnement, protection animale et prévention des risques, sont excusés.

### **M. Rochas :**

M. Bénédict Rochas remercie la DREAL pour le travail effectué, les collectivités pour leur engagement. Le présent COPIL fait suite à celui du 11 décembre 2020 relatif à la définition du périmètre et des objectifs du PPA3.

La qualité de l'air s'améliore depuis une vingtaine d'années, sauf pour l'ozone à la hausse depuis 2016. Cela reste un problème majeur de santé publique et les seuils réglementaires ne sont toujours pas respectés aux stations de mesures à Lyon (également Paris et Marseille).

La réglementation devrait évoluer prochainement au niveau européen pour mieux protéger les populations : la révision de la directive européenne qui fixe les valeurs limites réglementaires devrait aboutir début 2023, d'où les nouvelles actions du PPA3 qui doivent aller au-delà des valeurs limites actuelles.

Retour sur l'historique du PPA : Le PPA existe depuis 2008, après révision, un 2<sup>e</sup> PPA a été adopté

en 2014.

Son évaluation a été faite fin 2019, après quoi l'État en accord avec les partenaires dont la Métropole de Lyon avait acté la nécessité de le réviser et d'aller vers un PPA3 pour :

- définir de nouvelles mesures, un plan d'action plus complet et plus ambitieux permettant de ramener dans un délai court les niveaux de pollution dans les normes réglementaires,
- mieux prendre en compte l'ammoniac et l'ozone non traités dans PPA2,
- plus généralement mieux protéger la santé de nos citoyens

Le présent COPIL prévoit la validation du plan d'action du futur PPA3. M. Rochas souligne l'importante contribution et le travail de coconstruction entre les différents acteurs et partenaires du PPA3 au 1er semestre 2021 : collectivités, acteurs économiques, représentants des filières, etc. dans un contexte compliqué lié à la crise sanitaire (l'ensemble des réunions s'est tenu en distanciel).

Ce COPIL prévoit également un retour sur la phase de concertation du public qui s'est tenue à partir du 11 mai, ainsi qu'un temps d'échanges et de présentation des prochaines échéances.

### **VP Métropole, H. Arambourou :**

Mme Arambourou souligne, dans le cadre de ce PPA3 :

- le besoin d'une action conjointe des acteurs publics, des entreprises, des agriculteurs et des habitants du territoire
- sa grande satisfaction quant au travail accompli en collaboration avec les services de l'État
- pour les transports : le projet d'extension ZFE-m, le covoiturage, le développement infrastructures cyclables, avec notamment le réseau express vélo (REV)
- pour le résidentiel : l'annonce d'une accélération du déploiement du Fonds Air Bois de la Métropole de Lyon (MdL), avec un soutien accru aux ménages modestes et une volonté de réduire des délais d'instruction et de versement des aides ;
- les attentes de la Métropole vis-à-vis de l'État sur le déploiement du contrôle sanction automatisé (CSA) du respect de la ZFE-m et sur le déploiement d'une interdiction d'utilisation des foyers ouverts sur territoire PPA3
- la pertinence des actions industrie permettant d'aller au-delà des exigences réglementaires
- les exigences jugées insuffisantes sur le secteur agricole car non contraignantes (alors que les mesures applicables aux autres secteurs le sont). La MdL est prête à accompagner ce secteur agricole pour faire évoluer les pratiques (conversions bio, acquisition de matériel, etc.).

## **2) Rappel sur les objectifs et périmètres du PPA de Lyon**

*Cf présentation*

- Suivant le polluant, les objectifs consistent en :
  - le respect des valeurs réglementaires
  - la réduction des concentrations moyennes d'exposition et de nombre de personnes exposées
  - la prise en compte des objectifs de baisse des émissions définies par le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) :  
Cas de l'Ozone : l'objectif de réduction est difficile à définir en raison de la chimie complexe de sa formation, mais des actions sur les précurseurs sont prévues par le PPA3.
- Le périmètre du PPA : concerne 9 EPCI. D'autres territoires voisins sont aussi associés à la démarche du PPA.

## **3) Principaux enseignements de la concertation citoyenne (10 mai – 7 juin)**

*Cf présentation*

Philosophie de la concertation préalable : elle est conduite lors des phases amont d'élaboration de plan, afin d'y intégrer au mieux les attentes des citoyens dans la conception du plan.

Les 3 éléments de la concertation sont constitués d'un dossier, d'un questionnaire en ligne et d'un webinaire.

## **Présentation Maxence Cossalter : Niagara Innovation**

Rappel des éléments de la concertation

### **Participants**

163 participants au total ce qui est relativement correct pour ce type de consultations.

Répartition par genre et âges : plus d'hommes et les 50 et 65 ans sont sur représentés

Répartition par profession : retraités + cadres majoritaires

Répartition par villes : Lyon, Mions, Villeurbanne, Chatonnai, Jonage sont les 5 communes d'origine des participants les plus contributrices.

### **Analyse des contributions**

Le registre électronique était structuré autour de 8 questions ouvertes, qui ont permis de recueillir des contributions très détaillées. Ainsi, un total de 1187 propositions ont été émises.

42% concernent la mobilité et les déplacements.

Pour la mobilité, les contributions qui ressortent ont trait aux :

- trafic routier ++, certaines propositions se contredisent suivant le répondant (ville ou péri urbaine par ex.)
- modes doux ++ (continuité et sécurisation des aménagements cyclables, etc.)
- transports en commun : réseau à développer, accessibilité, intermodalités, remettre les petites gares.
- trafic aérien
- Divers : il ressort souvent manque de sensibilisation

Sur l'Urbanisme, les contributions sont en lien avec des demandes de :

- végétalisation
- densification versus davantage de logement en périphérie (items opposés)
- aménagements
- divers : logistique urbaine

Tertiaire et résidentiel, les items mis en avant concernent :

- les interdictions et aides au remplacement du chauffage au bois, le renforcement des contrôles sur le brûlage des déchets verts, des interdictions des terrasses chauffées,
- les actions sur la rénovation énergétique, la réduction des déchets, les bâtiments d'activités économiques, etc.

Activités agricoles : Une demande de revoir les modes de production est mise en avant :

- favoriser l'agriculture raisonnée voire bio,
- restreindre l'élevage intensif et le recours aux épandages,
- développer les circuits courts, etc

Activités industrielles, les observations concernent :

- le développement de l'isolation,
- renforcement des contrôles et sanctions,
- l'accompagnement des industriels à mettre en œuvre des procédés moins émetteurs,
- le développement du recyclage,
- des actions sur l'implantation des sites industriels

En complément, Guillaume BREJASSOU (DREAL – UDR) souligne que les contributions reçues sont riches et détaillées. Dans l'ensemble ces avis confortent le plan d'actions envisagé à l'issue des ateliers. Une synthèse sera réalisée par la DREAL qui rendra notamment compte des suites données aux différentes propositions émises. Elle sera publiée sur le site internet DREAL dans le courant de l'été et versée in fine au dossier du PPA3.

## **4) Présentation du plan d'action du PPA3**

Cf présentation

La méthodologie reposait sur des groupes de travail sectoriels : 2 réunions de travail avec des sous groupes ont été organisées ainsi que qu'une réunion plénière de restitution le 29 avril. Certaines actions ont été affinées et précisées par la suite via des échanges spécifiques avec certains acteurs.

Présentation du rendu : 5 thématiques rangées en défis puis actions

Présentation du format d'une fiche action : Quelques points sont encore à approfondir et sont présentés en fin de réunion.

### **Présentation F Gauthier – DREAL UDR :**

**Actions industries** : 4 défis, 8 actions en lien avec la réduction des émissions des sites relevant de la directive IED ; des installations de combustion, des installations associées au cycle de vie des matériaux (carrières/plateformes de traitement recyclage ; chantiers), avec une action d'amélioration de la connaissance.

Les actions intègrent pour les sites existants la prise en compte des enjeux technico-économiques.

*Michel Fressonnet (APORA) : formule une remarque de forme sur contenu de la fiche action IED, sur l'existence de financements éventuels au-delà de 2022 et s'interroge sur la possibilité de devancer l'obligation de reporting pour les installations de combustion MCP pour disposer d'un recensement fiable.*

*Elsa Thomasson (ADEME) confirme que les crédits de la feuille de route restent disponibles pour des demandes jusque fin 2022. Selon l'évolution du contentieux national il est possible que des financements supplémentaires soient débloqués à l'automne 2021.*

Sur ce dernier point, la DREAL se tient en alerte et reviendra vers les partenaires dès qu'il y aura de nouvelles informations.

**Actions agricoles** : 3 défis avec respectivement la DRAAF (formation), la Chambre d'agriculture 69 (évolution des techniques, matériels et pratiques) et la DDT69 (interdiction de brûlage et alternatives) identifiés comme porteurs. Retour positif reçu des CUMA (coopératives d'utilisation du matériel agricole) qui mentionnent une demande en augmentation de la part des agriculteurs pour l'utilisation de matériel plus performant sur le plan agroécologique. Des alternatives au brûlage sont développées sur le territoire de l'Isère et pourraient se développer dans le Rhône (mutualisation de broyeurs..). Ces possibilités sont à explorer afin de les valoriser dans les fiches actions.

*Hélène Arambourou indique que la MdL dispose d'une enveloppe pour accompagner le bio, les épandages moins volatils, etc.*

*Elsa Thomasson (Ademe) cite des possibilités de financement de broyeurs communs, d'investissements...*

### **Présentation G.Brejassou DREAL UDR :**

**Actions résidentiel et tertiaire**, 4 défis

Point d'actualité : La loi Climat résilience (adoption prévue fin juillet par le parlement) intègre des dispositions concernant le chauffage bois. En particulier, le préfet devra prescrire d'ici 2023 pour les territoires couverts par des PPA, des mesures visant à diminuer de 50 % les émissions du chauffage au bois pour 2030 par rapport à leur niveau 2020. Un plan national pour le chauffage au bois est en cours de consultation et prévoit le renouvellement d'appareils non performant (600 000 sur la période 2021-2025 à l'échelle nationale). Cela correspondrait à environ 10000 appareils dans le périmètre PPA3. Ce plan comporte également des mesures visant à améliorer les combustibles utilisés, uniformiser les labellisations, etc.

Au vue de l'ambition nationale très forte sur cette thématique, il conviendra d'être également très ambitieux au niveau du PPA.

Les actions prévues s'articulent autour d'un axe chauffage bois qui intègre le développement des fonds air bois (FAB) complété d'interdictions à mettre en œuvre d'usage des foyers ouverts, de la vérification du respect des interdictions de brûlage bois avec le développement de broyeurs partagés, la rénovation énergétique des bâtiments, les mesures en faveur de la réduction des émissions de

COV (ex : solvants domestiques)

*Hélène Arambourou (MdL) indique que l'échéance 2026 apparaît trop tardive pour l'interdiction des foyers ouverts. La MdL prévoit de revoir la prime Air Bois fin 2021/ début 2022, de simplifier les dossiers et durées d'instruction, d'accompagner les démarches de broyage. Dans tous les marchés publics seront intégrés des critères environnementaux (élaboration en cours d'un schéma d'achats responsables).*

*Interrogation de la CAPI sur les aides à la mise en place de FAB hors PPA3 : Pour l'ADEME les aides possibles correspondent aux études (AACT'AIR)*

*Interrogations SOL sur l'accompagnement mobilisable dans le cadre du PCAET commun à 4 EPCI dont 1 EPCI en zone PPA3 : Pour ADEME, il est possible de financer une étude à l'échelle du SOL – pour les investissements, nécessité de se rapprocher de la Région.*

### **Actions mobilité – urbanisme**, 6 défis et 13 actions

Ce volet était déjà assez mûr à l'issue des ateliers et a peu évolué.

Concernant la ZFEm, les perspectives d'évolution ont fait l'objet d'annonces de la métropole depuis fin 2020. Il s'agit d'une des actions phare du PPA, celle à même d'apporter les gains les plus significatifs sur les NOx qui restent les polluants à la source du contentieux. Toutefois, une vigilance est maintenue sur les modalités d'accompagnement qui devront être adaptées à l'ambition affichée. Le premier et le troisième groupe d'actions sur les alternatives à la mobilité voitures et le renouvellement des flottes de véhicules routiers doivent être précisés dans leur niveau d'ambition en lien avec l'ensemble des collectivités.

Concernant les vitesses sur autoroutes, la réunion de lancement de l'étude est prévue la semaine prochaine, avec des 1<sup>ers</sup> résultats attendus à l'automne pour examiner les abaissements à éventuellement mettre en œuvre.

Il manque également encore la fiche concernant le secteur aérien qui fait l'objet d'échanges avec l'aéroport de Lyon et sera prochainement finalisée.

*Interrogation de la CAVBS sur les modalités d'intégration des EPCI associés au PPA sans être intégrés au périmètre sur certaines actions telles que covoiturage et étude CEREMA sur les vitesses. Mme Cézilly DDT69 indique que pour l'étude CEREMA, l'association des EPCI se fera plutôt dans un second temps de l'étude.*

### **Présentation JY DUREL, chef UDR, DREAL UDR**

Actions communication, 3 défis et 5 actions

Les actions ont été écrites pour fédérer, maintenir l'implication et tenir au courant la population de l'évolution des actions sur la durée du PPA3. On souligne en particulier l'action concernant la diffusion d'informations en cas de qualité de l'air dégradée pour laquelle un dossier a été élaboré concernant les épisodes estivaux et l'exposition à l'ozone. Ce dossier devrait être très prochainement diffusé via la préfecture.

*Mme Harambourou indique que la MdL en lien avec la ville de Lyon prévoient sur BFM Lyon, la publication de l'indice de la qualité de l'air lors de la présentation de la météo locale.*

*Mme Labartette – ATMO mentionne la mise à disposition de supports pédagogiques pour la sensibilisation à la qualité de l'air à destination des EPCI dont les communes.*

## **5) Points restants à approfondir**

cf présentation

- actions devant être précisées (I2.2-I3.1-I3.3, RT1.1 – RT2.1, AG2.1 – M1.1-M1.2-M3.1-M3.2, U1.1,-U2.1) : un retour des parties prenantes sur leur niveau d'engagement est attendu pour le 21/07/21 afin de permettre les travaux de scénarisation d'Atmo. Des mails de demandes spécifiques sont prévus aux acteurs ;
- indicateurs de suivi : besoin de retours/avis des pilotes/partenaires sur les indicateurs pertinents et réalistes à collecter ;
- approfondissement coûts/financement : à venir à compter de septembre 2021 avec C.

- régional, ADEME, conseils départementaux, EPCI intéressés, Métropole de Lyon ;
- Fiche secteur aérien (en attente retour ADL) et rénovation thermique (à améliorer).

## **6) Modélisation ATMO**

### **Présentation Claire Labartette**

cf. présentation

Le scénario sans PPA à 2027 (scénario tendanciel) a déjà été évalué. Un nouveau scénario intégrant un prévisionnel des actions PPA à l'horizon 2027 va être déterminé : ce différentiel permettra d'évaluer le gain du PPA3. Les émissions seront converties via la modélisation en concentration et nombre de personnes exposées.

## **7) Prochaines étapes et calendrier**

cf. présentation

Un **COPIL sera reprogrammé** après le travail de scénarisation d'ATMO en **décembre 2021** pour une présentation des résultats.

La consultation des CODERST viendra dans la foulée en décembre ou janvier 2022.

Puis les collectivités seront saisies en parallèle de l'autorité environnementale.

En raison de la période de réserve associée aux élections présidentielles puis législatives du printemps 2022, l'enquête publique du PPA3 devra avoir lieu après pour approbation du PPA3 estimée en septembre/octobre 2022.

## **8) Conclusion**

M. Benoît Rochas remercie les participants du COPIL.

Mme Hélène Arambourou adresse également ses remerciements et précise que la MdL fera remonter toutes ses actions qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, même celles qui ne sont pas expressément citées dans le PPA.

NOM	Prénom	Organisme	Fonction	Excusés
ARAMBOUROU	Hélène	Métropole de Lyon	Conseillère à la transition écologique, cabinet du président de la Métropole	
ARBEY	Coline	APRR	Chef de projet Développement	
ATHANAZE	Pierre	Métropole de Lyon	VP Environnement et Transition énergétique	Excusé
AUZARY	Margaux	DRAAF	Chargée de mission eau et air	
BARBIER	Emilie	CA 69	Responsable de pôle	Excusé
BASTIEN	Catherine	KEM ONE Saint-Fons	Responsable HSE	
BERNADET	Jean-Luc	CCIR	Responsable Développement Territorial	
BREJASSOU	Guillaume	DREAL UDR	Chargé de mission SPIRAL / Qualité de l'Air	
BRUN	Claire	APRR AREA		
BRUSCHI	Léa	Atmo Auvergne Rhône Alpes	Chef de projet Air et Territoires	
CALLIER	Christophe	DREAL UDde l'Ain	Correspondant qualité de l'air	
CALVI	Jérôme	FBTP Isère	Responsable service développement communication environnement	
CANONIER	Laetitia	CA 69	Conseillère agronomie	Excusé
CEZILLY	Soizic	DDT69	Chargée de mission transition énergétique	
CHARMASSON	Christophe	sous-préfecture de Vienne	Responsable bureau relations avec les collectivités	
CHAZALLET	Denis	CCI Métropole Lyon St Etienne Rhône	Référent environnement, développement durable	Excusé
COLLOMBET	Justin	DDT38	Chargé de mission mobilité air et bruit	
COSSALTER	Maxence	NIAGARA	Consultant (concertation)	
COULATY	Nina	DREAL	Stagiaire PPA	
DANJOU-GALIERE	Laurence	DDPP69	Chef de service environnement	
DE LA CRUZ	Philippe	Rillieux la Pape	Adjoint Environnement & Energie	
DELAUNAY	Nina	FRTP AURA	Chargée de missions environnement et technique	
DELORME	Dominique	UNICEM AURA	Secrétaire Général	
DELAGIN	Léna	ICARE	Consultante	
DEVYS	Cécile	France Chimie AURA	Chef de projets Industrie et Réglementation	
DINDAR	Cécile	Préfecture du Rhône	Secrétaire générale	Excusé
DONNAINT	Emmanuel	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Chargée de Mission Environnement	
DUMOUCHEL	laurent	CCEL	Chargé de mission DD/ Mobilité	
DUREL	Jean-Yves	DREA UDR	Chef d'UD	
DUSSUTOUR	Baptiste	DDT01	chef adjoint SCEP	
FANGEAT	Didier	Métropole de Lyon	Ingénieur réseaux de chaleur urbains	
FANGEAT	Didier	Métropole de Lyon	Chargé de mission réseaux de chaleur et froids urbains	
FLORIO	Benjamin	KEM ONE Saint Fons	Ingénieur Sécurité des Procédés et Environnement	
FOURMAUX	Lucas	FIBOIS AURA	Chargé de mission bois énergie	Excusé
FRESSONNET	Michel	APORA	Ingénieur	
GAUTHIER	Frédérique	DREAL UDR	Chargée mission Air Santé PPA	
GENTIL-MAURY	Emmanuelle	Conseil régional AURA	Chargée de mission Territoires, Transports Régionaux Interurbains et Scolaires 42, 43 et 69	
GUEDON	Mathieu	ALEC Métropole de Lyon	Responsable d'activité	Excusé
GUIGUET	Julien	Ville de Mions	1er adjoint chargé de l'aménagement et du développement du territoire	
HAAB-LAB	Rachel	SMTAML	Directrice	Excusé
HERGOTT	Katia	CCVG	Chargée de développement agriculture et environnement	Excusé
HOEZ	Alexandre	CC de la Dombes	Chargé de mission PCAET	
JAUVERT	Emma	DDT38	Responsable projet et programme	
JIVAN KESSAODJEE	Jay	FRCUMA	Animateur	Excusé
KOVACS	Thierry	SMTAML	Président	Excusé
KOVAL	Karine	CAPI	Chargée de mission PCAET	
LABARTETTE	Claire	Atmo Auvergne Rhône Alpes	Correspondante territoriale	
LAHAIE	Jean-Luc	SCOT des Rives du Rhône	Directeur	
LIARD	Stéphane	commune DAGNEUX	Adjoint Travaux	
MAGNARD	Aurélien	DDT69	Cheffe du service territorial sud	
MARTIN	Brigitte	IFPEN	Directrice Adjointe Transports	
MARTIN	Douglas	FIBOIS 69	Directeur	Excusé
MAZENOD	Mathieu	Vienne Condrieu	Responsable transition énergétique	
MAZZOLI	Elodie	Ville de Mions	Responsable service urbanisme et habitat	
MERCIER	Dimitri	CC Dombes Saône Vallée	Responsable service environnement	
MONTEYREMARDE	Axel	CC Entre Bièvre et Rhône	VP Environnement et Transition énergétique	
MURRU	Olivier	DREAL AURA	Chef de projet	
NICOD	Olivier	CC Entre Bièvre et Rhône	chargé de développement	
NICOLAS	Florence	VIENNE CONDRIEU AGGLO	Direction de l'environnement	
PATIN	Yvan	Communay	Conseiller Délégué Développement Durable	
PECH	Nicolas	SYTRAL	Chef de projet PDU	
POIROT	Véronique	DDT38	Cheffe de service ADS, études et transversalité	
PRADIER	Florence	ville de Lyon	Responsable santé-environnement	
ROCHAS	Benoît	Préfecture du Rhône	Sous-préfet en charge de Rhône Sud	
ROUSSET	Pascaline	CC Miribel	Responsable service transport & mobilité	
ROUSSET	Hervé	Dalkia	QSE	
RUILLERE	Amaury	SMT AML	Chef de projet	
SABY	Julie	Syndicat de l'Ouest Lyonnais	Chargée de mission Climat Energie	
SARRAZIN	Sandrine	CA Villefranche Beaujolais Saône	Chargée de mission mobilité/développement durable	
SAURAT	Jérôme	DIR Centre-Est	Responsable PCG CORALY	Excusé
Scomazzon	sophie	DDT 69	chargée de mission acoustique et qualité de l'air	
SCOTTI	Mattia	Ville de Ternay	Maire	
SPERONE	Romain	Ville de Rillieux-la-Pape	Chargé de mission Mobilités	
THOMASSON	Elsa	ADEME AuRA	référente contentieux qualité de l'air	
VACHER	Pierre	DREAL	Responsable d'opérations routières	
VALLET	Julie	Metropole de Lyon	Chargée de mission qualité de l'air	
VIAL	Catherine	Ville de Rillieux-la-Pape	Responsable service Environnement, plan climat	
VIVIERE	Philippe	DDT38	Chargé de mission climat energie	
WOLF	Frédéric	FRTP AURA	Direction métiers	Excusé